

# « Il faudra une nouvelle maison de repos toutes les trois semaines »

SANTÉ Devant la forte hausse du nombre d'aînés, le CDH développe un plan pour augmenter leur autonomie

**S**i l'on ne fait rien, il faudra, toutes les trois semaines, construire une nouvelle maison de repos pouvant accueillir cent personnes âgées. » Le président du CDH, Benoît Lutgen, a fait ses comptes, avec son centre d'études. Il propose un plan (Evia, pour Emploi, vie de qualité, autonomie) devant permettre d'éviter cette situation. « Notre objectif est de ne plus devoir construire qu'une maison de repos tous les quatre mois. »

Comment? « Grâce à une batterie de mesures destinées à permettre aux aînés de conserver leur autonomie et de leur donner la possibilité de vivre chez eux plus longtemps. »

Le CDH estime que ce ne sera pas un luxe, devant la forte propension des Belges à entrer en maison de repos particulièrement tôt: en Belgique, il y a 86 places en institution pour 1.000 personnes de 65 ans et plus. C'est un record, quand on sait qu'au Danemark, par exemple, un pays où la protection sociale est comparable à la nôtre, il y a 49 places pour 1.000 habitants.

L'une des mesures phares, c'est l'assurance dépendance, que le CDH entend mettre en place en Wallonie et à Bruxelles, où le parti se trouve

dans la majorité. « En Wallonie, nous sommes plus loin qu'une simple intention: la majorité a

passé un accord cet été pour passer à l'action: l'assurance autonomie doit arriver pour le premier janvier 2017 », indique Maxime Prévot, le ministre CDH wallon de l'Action sociale. Il a levé un coin du voile sur les contours de la future assurance, qui devrait bénéficier à 58.650 personnes. « Avec cette assu-

rance, nous augmenterons les possibilités d'accès à l'aide à domicile pour les personnes dépendantes. La Flandre, où cette assurance existe, a préféré donner un chèque aux personnes dépendantes. Nous ne procéderons pas de la sorte: nous renforcerons l'aide à domicile pour ces personnes. » L'assurance sera,

comme en Flandre, financée par une contribution de tous les Wallons. « Le montant sera sans doute inférieur au tarif de base de 50 euros annuels perçus en Flandre et un système de progressivité en fonction des revenus sera sans doute introduit », poursuit le ministre.

A Bruxelles, l'assurance autonomie est également envisagée, mais la question est encore à l'étude. « Trois universités ont

été mandatées et nous attendons les résultats de l'étude pour le 15 juillet. Nous porterons ensuite le dossier au gouvernement bruxellois », dit Céline Fremault, la ministre bruxelloise de l'Aide aux personnes.

Le CDH va également pousser une série de mesures pour adapter les logements existants à la perte d'autonomie, pour faciliter le déménagement des personnes qui perdent leur autonomie, pour développer l'habitat partagé ou encore pour intégrer des logements adaptés dans des quartiers où les commerces sont très accessibles.

## Une TVA à 6 % pour adapter un logement

Enfin, le CDH, dans l'opposition au fédéral, va également déposer des propositions de loi. La plus emblématique est celle qui demande que le taux de TVA pour la transformation d'un logement pour accueillir une personne en perte d'autonomie soit ramené à 6 %. Mais le CDH demande aussi que l'habitation intergénérationnelle soit prise en compte dans les législations fiscales et sociales. Le parti demande aussi un renforcement des soins à domicile. ■

BERNARD DEMONTY